|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | ***PUBLIC’ actions***  **Les infos du *secteur public* du SNU Pôle Emploi** | N°1-2023  **Avancements de niveau** |
|  |

Campagne de promotion des agents publics

**De mieux en mieux : 5 avancements de niveau sur toute la région pour 331 agents publics\***

*(\*) Données Bilan social Pôle Emploi Auvergne Rhône-Alpes 2021)*

**Nous avons cette année 64 avancements de niveau au niveau national et une « réserve nationale » de 10 quotas.**

Les 5 avancements en ARA se répartissent comme suit :

* Accès à la grille indiciaire 2.2 => 2 quotas
* Accès à la grille indiciaire 2.3 => 2 quotas
* Accès à la grille indiciaire 3.1 => 1 quota

***L’INSTRUCTION n° 2023-6 du 21 février 2023 précise le calendrier et le déroulement de cette campagne*** *où l’EPA valant entretien d’évaluation tient un rôle important.*

L’évolution statutaire de 2021 avait généré de (trop) grands espoirs d’évolution de carrière chez les agents publics, espoirs entretenus par la direction aidée de bon nombre d’OS.

Seuls le SNU et FO s’étaient opposés à cette évolution statutaire. Les autres avaient applaudi ou n’avaient rien dit.

Les quotas de promotion sont trop faibles comme le montre cette nouvelle campagne d’avancement de niveau.

**Peu de quotas pour les promotions, de nombreux agents en fin de grille.**

Le SNU réclame une revoyure des grilles indiciaires avec notamment un allongement de celles-ci (ajout d’échelons). Une augmentation de seulement 3,5% l’an dernier bien en deçà de l’inflation et limitée au seul traitement de base et éléments annexés (supplément familial de traitement et indemnité de résidence : que tous les agents publics ne perçoivent pas).

Le SNU réaffirme la nécessité de rouvrir au plus tôt les discussions en vue d’une évolution sérieuse des rémunérations des agents publics de Pôle Emploi.

Les élus SNU en Auvergne Rhône-Alpes demande que la question des rémunérations et de la politique de promotion des agents publics soit à l’ordre du jour du prochain CSE.

Des questions sur votre carrière, vos droits en cette période d’EPA EP, contactez le SNU [syndicat.snu-ara@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.snu-ara@pole-emploi.fr) et l’un-e de nos élu-e-s vous proposera un échange personnalisé.